

NET INFOS

Mardi 09 Mars 2021



Covid-19: la BA appelle les banques à transposer les mesures d'appui sur le terrain

La Banque d'Algérie (BA) a appelé dimanche les banques et établissements financiers à transposer sur le terrain les mesures d'appui qu'elle a initiées à l'effet de contenir l'impact de la crise de la Covid19 sur l'économie nationale, en mettant en garde contre tout manquement à l'application de ces mesures.

Dans un communiqué portant sur une mise au point adressée aux PDG, DG et présidents de directoire des Banques et Etablissements Financiers, dont une copie a été transmise à l'APS, la BA a rappelé les mesures d'ordre monétaire et prudentiel qu'elle a arrêtées, dès le début du mois d'avril 2020, à l'adresse des banques et établissements financiers (Instruction N 05-2020 du 6 Avril 2020 et mesures subséquentes), suite à l'avènement de la pandémie Covid-19.

Ces mesures étaient destinées, explique la BA, à permettre aux banques et établissements financiers d'assurer un accompagnement adéquat des entreprises de production de biens et de services, à l'effet de juguler les effets négatifs de la pandémie, sur l'économie nationale.

"Les assouplissements et allègements exceptionnels ont été adoptés, par la Banque d'Algérie, dans l'objectif de soutenir et de préserver la résilience des banques, face aux difficultés auxquelles seraient confrontées leur clientèle, impactée par la crise sanitaire", a-t-elle soutenu.

Par cette action, la BA comptait sur "un engagement solidaire, et un esprit de discernement" des banques de la place à l'effet, d'apporter le soutien nécessaire à leur clientèle en cette période difficile. Etant entendu, que le maintien et le développement de l'activité des entreprises, constitue un gage de pérennité de l'exercice de l'activité des banques qui concourt, in fine, à la préservation de leurs propres intérêts, a-t-elle poursuivi.

Il semble toutefois, observe la Banque Centrale, que "certaines banques, n'aient pas saisi le sens des mesures initiées par la Banque d'Algérie, et continuent à appliquer aux entreprises affichant des situations de difficulté passagère, des mesures de recouvrement coercitives".

Parmi ces mesures, la BA a ciré "l'application de pénalités de retard sur le paiement des échéances de crédit, permettant ainsi à certaines banques d'augmenter leur revenu en contradiction avec l'éthique et l'émission de saisi arrêts par certaines banques, à l'encontre de leur clientèle en difficulté de remboursement de crédit".

Direction des grandes entreprises DGE : L'interlocuteur fiscal unique des contribuables les plus lourds en Algérie

La direction des grandes entreprises DGE, relevant de la Direction générale des impôts (DGI), est l'organisme qui gère le dossier fiscal des contribuables les plus « lourds » en Algérie, à savoir les grandes entreprises privées et étatiques du pays.

Elle est chargée de gérer toutes les entreprises de droit algérien, dont le chiffre d'affaires dépasse les 2 milliards de dinars, ainsi que les entreprises de droit étranger, dont le chiffre d'affaires dépasse le 1 milliard de dinars. Par ailleurs, selon le directeur de la DGE, Bendriss Mohamed Toufik, la DGE jouit d'une

particularité par rapport aux autres directions des impôts, « c'est qu'elle gère aussi bien la fiscalité ordinaire que la fiscalité pétrolière.

Nous avons pratiquement 2373 dossiers au niveau de la DGE, parmi eux, nous avons dans les 70 dossiers des entreprises qui activent dans le domaine pétrolier » a tenu à nous préciser le DG. La DGE jouit également d'une compétence nationale, « nous sommes sur tout le territoire national.

Toutes les entreprises au niveau national, dépendent obligatoirement de la DGE, celles qui répondent bien évidemment aux critères d'éligibilité annoncée par la législation » rappelle notre interlocuteur. Par ailleurs, la DGE est composée, à l'instar des autres directions des impôts, de 5 sous-directions :

- La sous-direction de gestion, qui gère les dossiers des entreprises particulièrement de droit algérien,
- La sous-direction des hydrocarbures qui gère les entreprises étrangères, ainsi que la fiscalité pétrolière,
- La sous-direction du contentieux qui prend en charge les litiges éventuels, entre l'administration et le contribuable,
- La sous-direction du contrôle fiscal qui assure le contrôle de tous les dossiers fiscaux gérés par la DGE,
- La sous-direction des moyens et du personnel, chargée de gérer le personnel.

En sus, la DGE dispose de la recette des impôts qui se charge du recouvrement de l'impôt. Sa vocation est de gérer les dossiers fiscaux des contribuables. « Nous contrôlons les déclarations qui sont déposées par les contribuables.

Nous procédons à leur recouvrement au profit du Trésor. Nous conseillons et orientons le contribuable, de la bonne manière afin que nous puissions travailler sereinement ensemble » affirme Bendriss Mohamed Toufik.

En somme, la DGE est certes une administration de contrôle mais « il ne faudrait pas la percevoir comme étant un organisme répressif, nous avons une

autre stratégie, nous visons l'adhésion à l'impôt, par l'amélioration de nos contacts avec les contribuables » annonce le patron de la DGE.

Portrait de Mohamed Toufik Bendris Directeur de la DGE

Mohamed Toufik Bendriss, est le directeur de la direction des grandes entreprises DGE. Né le 30 novembre 1965 à Biskra, il intègre l'administration fiscale, le 6 juin 1990, en qualité d'inspecteur principal des impôts, juste après avoir obtenu sa licence en droit à Alger.

Après avoir suivi une formation au niveau de l'école nationale des impôts, Mohamed Toufik Bendriss, a été affecté à une inspection des impôts.

« J'ai été affecté à une inspection des impôts où j'ai travaillé comme agent sans aucune responsabilité pendant trois ans. En 1994, je suis devenu chef de service de la fiscalité des entreprises, au niveau de cette même inspection.

En 1997, je suis promu chef d'inspection des impôts d'Abdelkrim El-Khattabi, où j'ai travaillé de 1997 à 1999, avant que je sois promu sous-directeur des opérations fiscales au niveau des impôts d'Alger-centre, un poste que j'ai occupé de 1999 à 2008.

Par la suite, j'ai été promu directeur des impôts d'Alger-centre par intérim pendant quatre ans.

En 2012 je suis confirmé en tant que directeur des impôts d'Alger-centre, jusqu'en 2018 où j'étais promu directeur des grandes entreprises, un poste que j'occupe à ce jour » précise notre interlocuteur. Ce père de trois enfants, est réputé pour son intégrité.

Covid-19: la BA appelle les banques à transposer les mesures d'appui sur le terrain

La Banque d'Algérie (BA) a appelé dimanche les banques et établissements financiers à transposer sur le terrain les mesures d'appui qu'elle a initiées à l'effet de contenir l'impact de la crise de la Covid19 sur l'économie nationale, en mettant en garde contre tout manquement à l'application de ces mesures.

Dans un communiqué portant sur une mise au point adressée aux PDG, DG et présidents de directoire des Banques et Etablissements Financiers, dont une copie a été transmise à l'APS, la BA a rappelé les mesures d'ordre monétaire et prudentiel qu'elle a arrêtées, dès le début du mois d'avril 2020, à l'adresse des banques et établissements financiers (Instruction N 05-2020 du 6 Avril 2020 et mesures subséquentes), suite à l'avènement de la pandémie Covid-19.

Ces mesures étaient destinées, explique la BA, à permettre aux banques et établissements financiers d'assurer un accompagnement adéquat des entreprises de production de biens et de services, à l'effet de juguler les effets négatifs de la pandémie, sur l'économie nationale.

“Les assouplissements et allègements exceptionnels ont été adoptés, par la Banque d'Algérie, dans l'objectif de soutenir et de préserver la résilience des banques, face aux difficultés auxquelles seraient confrontées leur clientèle, impactée par la crise sanitaire”, a-t-elle soutenu.

Par cette action, la BA comptait sur “un engagement solidaire, et un esprit de discernement” des banques de la place à l'effet, d'apporter le soutien nécessaire à leur clientèle en cette période difficile. Etant entendu, que le maintien et le développement de l'activité des entreprises, constitue un gage de pérennité de l'exercice de l'activité des banques qui concourt, in fine, à la préservation de leurs propres intérêts, a-t-elle poursuivi.

Il semble toutefois, observe la Banque Centrale, que “certaines banques, n'aient pas saisi le sens des mesures initiées par la Banque d'Algérie, et continuent à

appliquer aux entreprises affichant des situations de difficulté passagère, des mesures de recouvrement coercitives”.

Parmi ces mesures, la BA a cité “l’application de pénalités de retard sur le paiement des échéances de crédit, permettant ainsi à certaines banques d’augmenter leur revenu en contradiction avec l’éthique et l’émission de saisi arrêts par certaines banques, à l’encontre de leur clientèle en difficulté de remboursement de crédit”.

Gestion des finances publiques : Les maillons faibles du système CERNESA

Un nouveau rapport mondial exhaustif basé, pour la première fois, sur plus de 675 évaluations réalisées pendant vingt ans dans 154 pays, «aux échelons national et infranational», élaboré par le «Programme dépenses publiques et responsabilité financière (PEFA)» de la banque mondiale et, qui «définit un cadre d’évaluation et de présentation des forces et faiblesses de la gestion des finances publiques» pour mieux comprendre la gestion de ce système. Une gouvernance qui s’impose aujourd’hui, «alors que les pays sont aux prises avec les conséquences sanitaires, sociales et économiques de la Covid-19 ».

Or, le constat relevé est «qu’il a été plus facile aux pays dotés de systèmes de GFP solides et modernes de réagir à la pandémie qu’à d’autres qui n’en disposaient pas», note le Global Report on Public Financial Management, publié le 17 février. Le rapport qui aborde «les tendances et les performances de la gestion des finances publiques dans sept domaines clés du cycle budgétaire, propose également «des pistes de réflexion sur les perspectives de recherche ouvertes par ces travaux» et présente aussi «des études de cas nationales pour mieux comprendre les institutions et processus de GFP».

Dans ses conclusions, le rapport indique que «les pays sont plus efficaces dans la préparation que dans l’exécution de leur budget». L’étude ressort à ce propos que «les dispositifs d’audit interne, de gestion des risques budgétaires, d’audit externe et de vérification par les institutions supérieures de contrôle et le pouvoir législatif sont les maillons les plus faibles de la GFP». Aussi, «le processus de préparation budgétaire, la prévisibilité de l’allocation des ressources en cours

d'exercice, les contrôles internes sur les dépenses hors salaires et la gestion de la dette sont les aspects les plus robustes de la GFP ».

Le document qui souligne l'importance de la bonne gouvernance des finances publiques met en avant les «défis et opportunités» en ces temps difficiles, marqués par les effets de la Covid-19, indiquant que «nombreux gouvernements pourraient avoir du mal à dépenser efficacement les milliards de dollars prévus pour lutter contre la pandémie». Toutefois, «la plupart des pays peuvent améliorer l'exécution du budget si une réelle volonté politique encourage l'application de bonnes pratiques de GFP, telles qu'elles peuvent être définies à l'échelon national».

Aussi, «il est possible d'optimiser l'efficacité des audits et du contrôle par le pouvoir législatif». Dans cette optique, le rapport insiste sur le fait que «tous les dispositifs d'urgence doivent comporter des clauses de réexamen afin de revenir aux modalités de contrôle normales à mesure que les pays sortiront de la crise actuelle».

De fait, les gouvernements et leurs partenaires devraient œuvrer au «renforcement des processus de contrôle budgétaire», ainsi qu'à «l'efficacité» et la «transparence» des dépenses, notamment dans le cadre de la gestion des effets de la crise sanitaire, d'autant plus que «les performances de la GFP peuvent avoir des effets importants sur la portée, la qualité et l'efficacité des services publics essentiels».

Aussi, les données du PEFA sur la gestion des finances publiques constitueront, à long terme, une référence pour «différentes parties prenantes», entre autres les «professionnels du développement, décideurs politiques ou chercheurs», les données pouvant, en effet, être «exploitées pour améliorer l'élaboration des politiques et contribuer ainsi à instaurer la confiance indispensable du public dans les gouvernements, pendant et après la crise de la Covid-19», conclut le rapport.D. Akila

Le Président Tebboune honore des femmes algériennes : Participer à l'édification de l'Algérie nouvelle

Le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a honoré, lundi, des femmes algériennes, dont des moudjahidate, à l'occasion de la célébration de la journée internationale de la Femme.

Parmi les femmes honorées lors de cette cérémonie organisée au siège de la Présidence de la République, figurent également des femmes qui ont laissé leurs empreintes et réussi leurs projets dans le cadre des différents dispositifs d'aide à l'emploi et d'insertion sociale mis en place par l'Etat, ainsi que des femmes qui se sont distinguées dans le domaine de la création et de l'innovation et des sportives ayant excellé dans des compétitions internationales.

Le Chef de l'Etat a eu l'occasion d'échanger les propos avec les femmes honorées, venues de différentes régions du pays et écouté leurs doléances et leurs préoccupations.

Pour leur part, les femmes honorées ont exprimé leur joie d'être reçues et honorées par le Président de la République et se sont engagées à participer aux efforts de développement du pays et à l'édification de l'Algérie nouvelle à laquelle aspire tout le peuple algérien.

Pétrole : Le Brent franchit la barre des 70 dollars

Le cours du Brent a franchi lundi la barre des 70 dollars pour la première fois depuis mai 2019, après l'attaque des installations du géant Aramco en Arabie saoudite et sur fond d'optimisme quant à une reprise économique mondiale. Le baril d'or noir de la mer du Nord gagnait lundi 2,11% à 70,89 dollars. Voilà plusieurs semaines que le cours du Brent est orienté à la hausse. Il y a un mois, il avait dépassé les 60 dollars, pour la première fois depuis plus d'un an, dopé par des perspectives de reprise de la demande de pétrole en raison du redémarrage de l'économie mondiale.

Dimanche, des éclats d'obus provenant d'un missile balistique sont tombés près du quartier résidentiel de Saudi Aramco dans la ville de Dahrán, où vivent des milliers d'employés de l'entreprise et leurs familles, sans faire de victimes ni de dégâts, selon le ministère saoudien de l'Energie.



Application des mesures d'appui aux entreprises: Les banques mises en garde

La Banque d'Algérie (BA) reproche aux établissements bancaires et financiers de ne pas appliquer ses mesures « d'ordre monétaire et prudentiel », destinées à « assurer un accompagnement adéquat des entreprises de production de biens et de services, à l'effet de juguler les effets négatifs de la pandémie sur l'économie nationale ».

Dans une « mise au point » rendue publique dimanche, la BA invite les banques et établissements financiers à exécuter les « mesures d'appui » qu'elle a initiées à l'effet de contenir l'impact de la crise de la Covid-19 sur l'économie nationale, en mettant en garde contre tout manquement à l'application de ces mesures. La BA a rappelé les mesures d'ordre monétaire et prudentiel qu'elle a arrêtées, dès le début du mois d'avril 2020, à l'adresse des banques et établissements financiers (Instruction N° 05-2020 du 6 avril 2020 et mesures subséquentes), suite à l'avènement de la pandémie Covid-19.

Ces mesures étaient destinées, selon la même source, à permettre aux banques et établissements financiers d'assurer un accompagnement adéquat des entreprises de production de biens et de services, à l'effet de juguler les effets négatifs de la pandémie sur l'économie nationale. «Les assouplissements et allègements exceptionnels ont été adoptés, par la Banque d'Algérie, dans l'objectif de soutenir et de préserver la résilience des banques, face aux difficultés auxquelles seraient confrontées leurs clientèles, impactées par la crise sanitaire», écrit la BA.

Le document de la Banque centrale exprime une déception quant à la réactivité des organismes bancaires concernant les mesures. La BA s'attendait ainsi à « un engagement solidaire et un esprit de discernement » des établissements bancaires pour apporter le soutien nécessaire à leur clientèle en cette période difficile. Etant entendu que le maintien et le développement de l'activité des entreprises constituent un gage de pérennité de l'exercice de l'activité des banques qui concourt, in fine, à la préservation de leurs propres intérêts, a-t-elle poursuivi. Il semble, toutefois, observe la Banque centrale, que «certaines banques n'ont pas saisi le sens des mesures initiées par la Banque d'Algérie et continuent à appliquer aux entreprises affichant des situations de difficulté passagère, des mesures de recouvrement coercitives».

Parmi ces mesures, la note de la BA cite « l'application de pénalités de retard sur le paiement des échéances de crédit, permettant ainsi à certaines banques d'augmenter leur revenu en contradiction avec l'éthique et l'émission de saisie-arrêt par certaines banques, à l'encontre de leur clientèle en difficulté de remboursement de crédit». La Banque d'Algérie qualifie les décisions de certaines banques de « sévères, voire létales » à l'encontre de l'entreprise dans ce contexte particulier, et expose les établissements recourant à ce genre de pratiques, à détenir dans leur portefeuille un volume plus élevé de créances irrécouvrables, susceptibles d'obérer à terme leur situation bilancielle, rappelle le document.

«Cette façon de faire s'inscrit totalement en porte-à-faux par rapport aux objectifs visés par la Banque d'Algérie ainsi que les raisons ayant motivé les facilitations consenties et avantages accordés, à titre exceptionnel, aux banques, en leur permettant notamment la libération davantage de fonds propres, afin de préserver leur capacité à poursuivre le financement des entreprises, durant cette période de crise sanitaire», estime la BA. Enfin, la Banque d'Algérie annonce qu'elle « prendra, à sa discrétion, les mesures appropriées contre tout manquement qu'elle aura à constater ».

بنك الجزائر يحذر المؤسسات المالية